

Les états financiers du

RÉGIME PREMFLEX

Régime d'épargne-études offert par La Première fondation du savoir

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime PremFlex (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir. Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver les états financiers ainsi que de superviser la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière.

La Première fondation du savoir, par l'entremise de La Première financière du savoir inc., sa filiale en propriété exclusive qui administre le Régime, maintient des processus adéquats pour s'assurer que l'information financière produite est pertinente et fiable. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière. Les principales méthodes comptables, que la direction juge appropriées, sont décrites à la note 3 des états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant du Régime, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention des administrateurs de La Première fondation du savoir. Son rapport suit.

Conseil d'administration
Mississauga (Ontario)
Le 24 mars 2021



Rapport de l'auditeur indépendant

Au fiduciaire, aux souscripteurs et aux bénéficiaires du Régime PremFlex

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime PremFlex (le « Régime ») aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863-1133, Téléc. : +1 416 365-8215



La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 30 mars 2021

RÉGIME PREMFLEX

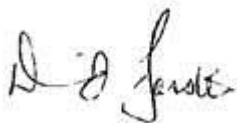
États de la situation financière

Aux 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2020	2019
Actif		
Actif courant		
Trésorerie	12 654 429 \$	10 140 392 \$
Placements (note 5)	341 145 140	229 086 757
Subventions gouvernementales à recevoir	4 892 580	2 833 887
Intérêts et dividendes à recevoir	1 477 795	1 021 054
Autres montants à recevoir	599 248	436 168
Actif total	360 769 192 \$	243 518 258 \$
Passif		
Passif courant		
Dettes d'exploitation et autres passifs (note 7)	4 544 813	2 936 092
Passif total	4 544 813 \$	2 936 092 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (note 6)	356 224 379 \$	240 582 166 \$

Approuvé par le conseil d'administration de La Première fondation du savoir



_____, administrateur



_____, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2020	2019
Revenus		
Revenus d'intérêts	4 173 888 \$	3 394 064 \$
Revenus de dividendes	1 816 421	1 144 085
Autres variations de la juste valeur des placements :		
Gains nets réalisés sur les placements	1 931 177	2 334 178
Variation nette des gains (pertes) latents sur les placements	26 713 696	11 952 111
Total des revenus (montant net)	34 635 182 \$	18 824 438 \$
Charges		
Frais de gestion (note 7)	4 118 891	2 799 316
Coûts de transactions	33 551	15 436
Frais du comité d'examen indépendant	3 672	2 692
Total des charges	4 156 114	2 817 444
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	30 479 068 \$	16 006 994 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

	2020	2019
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à l'ouverture de l'exercice	240 582 166 \$	159 758 493 \$
Cotisations des souscripteurs (note 6)		
Cotisations	64 038 523	49 064 228
Remboursement de cotisations et sorties de fonds par transfert	(8 580 671)	(7 047 329)
	55 457 852 \$	42 016 899 \$
Subventions gouvernementales (note 6)		
Cotisations gouvernementales	32 259 347	24 197 464
Remboursements et transferts de subventions gouvernementales	(112 039)	(263 212)
Versements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(1 313 594)	(923 970)
	30 833 714 \$	23 010 282 \$
Revenu accumulé (note 6)		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	30 479 068	16 006 994
Paiements d'aide aux études	(582 878)	(372 901)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(150 080)	(102 337)
Versements de revenus tirés de subventions gouvernementales aux établissements d'enseignement	(37 760)	(43 258)
Transferts (sortants)/entrants, montant net	(357 703)	307 994
	29 350 647 \$	15 796 492 \$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la clôture de l'exercice	356 224 379 \$	240 582 166 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Flux de trésorerie	2020	2019
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	30 479 068 \$	16 006 994 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Variation nette des (gains) pertes réalisés	(1 931 177)	(2 334 178)
Variation nette des (gains) pertes latents sur les placements	(26 713 696)	(11 952 111)
Amortissement des escomptes/primes sur les obligations	902 953	498 868
Achats de placements	(211 146 748)	(192 321 907)
Produit obtenu à la vente ou à l'échéance des placements	126 830 284	126 801 189
Variation des intérêts et dividendes à recevoir	(456 741)	(453 571)
Variation des autres montants à recevoir	(163 079)	1 154 022
Variation des dettes d'exploitation et autres passifs	1 608 721	736 142
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(80 590 415) \$	(61 864 552) \$
Activités de financement		
Cotisations des souscripteurs	64 038 523 \$	49 064 228 \$
Remboursement de cotisations des souscripteurs	(8 580 671)	(7 047 329)
Cotisations gouvernementales reçues	30 200 653	24 010 366
Remboursements de subventions gouvernementales	(112 039)	(263 212)
Versements des cotisations gouvernementales aux bénéficiaires	(1 313 594)	(923 970)
Versements de revenus aux bénéficiaires		
Paiements d'aide aux études	(582 878)	(372 901)
Subventions gouvernementales	(150 080)	(102 337)
Versements des revenus tirés de subventions aux établissements d'enseignement	(37 760)	—
Transferts entrants, montant net	(357 702)	307 994
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	83 104 452 \$	64 672 839 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice		
	2 514 037	2 808 287
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10 140 392	7 332 105
Trésorerie à la clôture de l'exercice	12 654 429 \$	10 140 392 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Intérêts reçus*	4 769 074 \$	3 583 417 \$
Dividendes reçus*	1 670 425	1 018 354

*Compris dans les activités d'exploitation

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLEX

Tableau des conventions d'aide aux études

Au 31 décembre 2020

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Année d'admissibilité	Montants en capital*	Revenu accumulé**
2020 et antérieur	13 497 239	3 333 640
2021	15 748 851	2 856 552
2022	16 124 052	2 728 815
2023	13 467 792	2 192 134
2024	10 629 176	1 675 961
2025	9 287 321	1 433 465
2026	8 497 757	1 365 410
2027	8 219 316	1 292 745
2028	8 102 454	1 281 103
2029	8 119 923	1 276 690
2030	11 929 660	2 017 574
2031	18 562 217	3 220 682
2032	15 252 213	2 432 986
2033	14 066 192	2 015 023
2034	11 595 553	1 435 158
2035	8 572 305	812 129
2036	4 565 058	313 087
2037 et par la suite	1 382 026	100 489
	197 619 105 \$	31 783 643 \$

* Compte tenu des cotisations des souscripteurs (voir note 6)

** Compte tenu du compte de paiement d'aide aux études (PAE) (voir note 6)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

RÉGIME PREMFLX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

1 Renseignements généraux

Le Régime PremFlex (le « Régime ») a été établi par La Première fondation du savoir (la « Fondation ») comme instrument d'épargne pour les études postsecondaires d'une personne désignée (le « bénéficiaire »). Le Régime a été lancé en novembre 2012.

La Fondation, commanditaire du Régime, est un organisme à but non lucratif constitué sans capital-actions le 19 février 1990 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et a poursuivi ses activités en vertu de la loi modifiée du 17 octobre 2011. La Fondation a retenu les services de La Première financière du savoir inc. (« La Première financière du savoir »), sa filiale en propriété exclusive, pour assurer la gestion et l'administration générale du Régime. La Première financière du savoir est constituée en vertu des lois du Canada. Le bureau principal du Régime est situé au 50 Burnhamthorpe Road West, Mississauga (Ontario) Canada.

Les souscripteurs du Régime y effectuent des dépôts périodiques, desquels sont déduits les frais d'inscription. Le revenu tiré des cotisations des souscripteurs est détenu dans le compte de paiement d'aide aux études. À l'échéance, à la résiliation ou à l'annulation d'un régime, ces dépôts, moins les déductions, sont remboursés au souscripteur ou à un bénéficiaire. À l'ouverture d'un régime, la Première financière du savoir fera une demande de subventions gouvernementales au nom du souscripteur. Le revenu tiré des subventions gouvernementales est détenu dans le compte de revenu tirés des subventions.

Le Régime investit dans des obligations du gouvernement du Canada, des titres de créance de sociétés de haute qualité, des actions canadiennes et des fonds négociés en bourse (FNB). Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens a procédé à une couverture du change en dollars canadiens, son exposition au risque de change est donc faible ou nulle. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO S&P 500, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, varie en raison des fluctuations des taux de change. Les actions ne peuvent pas constituer plus de 40 % de l'actif net du Régime.

Les paiements d'aide aux études (PAE) sont constitués des subventions gouvernementales et des revenus gagnés sur les cotisations et les subventions gouvernementales (intérêts, dividendes et autres revenus). Les cotisations ne sont pas comprises dans les PAE, mais sont plutôt remises au souscripteur à l'échéance. Pour se prévaloir de ses droits aux PAE, le bénéficiaire doit fournir à l'administrateur une preuve de son admissibilité à un programme d'études postsecondaires ainsi qu'une confirmation de son statut de résident. Lorsqu'un souscripteur résilie son Régime, ses cotisations nettes lui sont remboursées et les subventions gouvernementales sont remises à l'organisme émetteur. Les revenus tirés des subventions associées aux régimes résiliés sont versés à un établissement d'enseignement admissible.

La publication des états financiers a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation le 24 mars 2021.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Note	Sujet	Page	Note	Sujet	Page
1	Renseignements généraux	6	6	Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	16
2	Règles comptables	7	7	Opérations avec des parties liées	17
3	Résumé des principales méthodes comptables	7	8	Échéance	17
4	Estimations comptables et jugements critiques	10	9	Inventaire du portefeuille	18
5	Risques liés aux instruments financiers	10			

2 Règles comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le Régime a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de ses états financiers.

3 Résumé des principales méthodes comptables

Le Régime a appliqué les principales méthodes comptables décrites ci-après.

Instruments financiers

Le Régime comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transactions dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Régime sont classés à la JVRN, y compris les placements dans des actions, des FNB et des titres de créance. Tous les autres actifs et passifs financiers, notamment les intérêts et dividendes à recevoir, les montants à recevoir sur la vente de placements, les subventions gouvernementales à recevoir, les autres montants à recevoir, les montants à payer pour l'achat de placements, les dettes d'exploitation et autres passifs et le capital à payer aux souscripteurs, sont évalués au coût amorti. L'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est présentée au montant des distributions, qui correspond à la valeur résiduelle des actifs du Régime, déduction faite de tous les passifs.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture à la date de présentation de l'information financière. Pour les actions et les FNB, le Régime utilise le dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Régime détermine le point dans l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Pour les obligations, le Régime utilise les prix médians fournis par des services d'évaluation indépendants. La politique du Régime consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Constatation des revenus, coûts de transactions et charges

Les revenus d'intérêts tirés des placements en obligations et des placements à court terme sont comptabilisés au taux d'intérêt effectif. Les intérêts à recevoir sont présentés dans l'état de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments de créance. Les dividendes sont comptabilisés à titre de revenus à la date ex-dividende. Le coût des placements est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen comprend l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres de créance du Régime.

Dépréciation d'actifs financiers

IFRS 9 exige que l'entité comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Pour déterminer si une telle perte existe, le Régime tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. À la date des états financiers, tous les prêts et créances devaient être réglés à court terme. Le Régime pense que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Compte tenu de la faible exposition du Régime au risque de crédit, aucune correction de valeur n'a été comptabilisée, car cette dépréciation aurait une incidence négligeable sur les états financiers. Par ailleurs, le marché anticipe le risque de défaillance ainsi que le risque de perte sur créance pondéré selon la probabilité dans le prix de chaque titre à revenu fixe. La notation et le cours de chaque titre prennent en considération ce risque, bien qu'il soit impossible de le séparer et de l'identifier clairement. De ce fait, le Régime ne comptabilise pas de correction de valeur supplémentaire pour les titres à revenu fixe qu'il détient.

Devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Régime.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts à vue auprès d'institutions financières.

Elle n'est pas détenue au nom du Régime. Ce dernier a conclu une entente intersociété sur la trésorerie selon laquelle La Première financière du savoir conserve un compte collectif de trésorerie pour les entités juridiques participantes (les « Régimes »). Chaque Régime a son propre compte du grand livre et chaque opération est comptabilisée dans le compte du grand livre approprié. Chaque Régime n'a accès qu'à sa quote-part de la trésorerie et n'a d'intérêt que dans celle-ci, conformément à l'entente intersociété sur la trésorerie.

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires comprend les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales ainsi que les revenus réalisés sur les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales. L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est classé comme passif, car les souscripteurs ont la possibilité de résilier sa participation n'importe quand avant l'échéance. En cas de résiliation avant l'échéance, le total des cotisations du souscripteur lui est remboursé, le revenu réalisé sur les cotisations du souscripteur lui est dû et est payable à titre de paiement de revenu accumulé ou est payable à un établissement d'enseignement désigné, les cotisations gouvernementales sont remboursées au gouvernement et le revenu réalisé sur celles-ci, et auquel le souscripteur a renoncé, doit être versé à un établissement d'enseignement désigné. Voir la note 6 pour la répartition de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Les cotisations des souscripteurs sont constituées des dépôts des souscripteurs, déduction faite de divers frais. La Première financière du savoir déduit des dépôts des souscripteurs les frais de souscription applicables, notamment les frais d'inscription et les frais d'opérations spéciaux, et investit le montant net dans le Régime. Voir la note 6 pour la répartition de l'évolution des cotisations des souscripteurs.

Les subventions gouvernementales représentent les cotisations des gouvernements fédéral et provinciaux. Elles sont comptabilisées lors de la réception d'une cotisation admissible à un régime enregistré d'épargne-études par un souscripteur du Régime. Le revenu accumulé comprend l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les paiements d'aide aux études et les versements de revenus tirés des subventions aux bénéficiaires et aux institutions financières désignées réduisent le revenu accumulé.

Entrées/sorties de fonds par transfert

Tout au long de la durée d'un contrat, les souscripteurs d'un autre Régime d'épargne-études de La Première financière du savoir ou ceux d'un régime offert par un autre organisme peuvent transférer leur contrat au Régime, ou inversement, les souscripteurs du Régime peuvent transférer leur contrat à un autre Régime d'épargne-études de La Première financière du savoir ou à un autre organisme. Les cotisations, les subventions gouvernementales et les transferts entrants ou sortants sont présentés dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.

Impôt

À l'heure actuelle, le revenu tiré des cotisations des souscripteurs n'est pas assujéti à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) avant l'échéance du Régime. Les paiements d'aide aux études versés à des candidats admissibles, y compris les subventions gouvernementales et la totalité du revenu accumulé, sont inclus dans le revenu de ceux-ci aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les montants déposés par les souscripteurs ne peuvent être déduits par ces derniers à des fins fiscales, et ils ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés aux souscripteurs.

Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, ou que les droits de vote ne concernent que des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le Régime investit dans des fonds négociés en bourse (FNB) et des titres adossés à des actifs présentés dans l'inventaire du portefeuille, et a établi que ces placements constituent des entités structurées non consolidées. Les placements du Régime dans des entités structurées non consolidées sont évalués à la JVRN. Les FNB financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit de recevoir une participation proportionnelle dans la valeur liquidative du FNB. Les FNB sont domiciliés au Canada et cotés à la Bourse de Toronto. Les titres adossés à des actifs comprennent des obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation, qui sont garanties par, et payables sur, des emprunts hypothécaires immobiliers, et cautionnées par le gouvernement du Canada par l'intermédiaire de la SCHL. Ces placements sont présentés au poste « Placements » de l'état de la situation financière. L'exposition maximale du Régime au risque de perte lié à ces placements correspond à la juste valeur totale des placements.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

4 Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des plus importants jugements et estimations comptables du Régime aux fins de la préparation des états financiers.

Statut d'entité d'investissement

L'un des jugements importants posés lors de la préparation des états financiers du Régime a consisté à établir que le Régime répond à la définition d'entité d'investissement aux termes d'IFRS 10 États financiers consolidés. Le Régime a pour objectif d'investir les cotisations des souscripteurs de sorte à maximiser le rendement à long terme en vue d'obtenir un revenu de placement. La juste valeur est la principale mesure d'évaluation de la performance de la quasi-totalité des placements.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important afin de déterminer le classement approprié conformément à IFRS 9. Le gestionnaire, après avoir évalué le modèle économique adopté par le Régime pour la gestion du portefeuille, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels, a déterminé que les placements sont gérés à la juste valeur et que la juste valeur est utilisée pour évaluer la performance et prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance du Régime sont constitués uniquement de capital et d'intérêt; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Régime. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

5 Risques liés aux instruments financiers

Les activités de placement du Régime l'exposent à divers risques liés aux instruments financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le Régime n'effectue aucune transaction importante autrement qu'en dollars canadiens et seuls ses investissements dans des actions américaines par le biais du FNB non couvert sont directement exposés au risque de change. La méthode globale de gestion des risques du Régime comprend des directives, des objectifs et des restrictions en matière de placement, visant à atténuer le risque par un plafonnement de l'exposition aux monnaies étrangères et une répartition des placements entre différents secteurs, catégories d'échéances et émetteurs. Le Régime a recours aux services d'un gestionnaire de portefeuille tiers et veille à la conformité des placements aux directives de placement et à la réglementation en valeurs mobilières et en fiscalité applicable. La surveillance et la responsabilité incombent au conseil d'administration de la Fondation et à son comité d'investissement. Il existe également un comité d'examen indépendant.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Risque de crédit

Le Régime est exposé au risque de crédit, qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les fonds en caisse sont déposés auprès d'institutions financières. Le risque de crédit auquel le Régime est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance. Les titres de créance détenus par le Régime sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le Régime détient également des titres de créance de sociétés assortis d'une notation de catégorie investissement au moment de l'achat. Le Régime peut être aussi exposé indirectement au risque de crédit de par ses placements dans des FNB.

La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir et des titres de créance représente l'exposition maximale au risque de crédit aux 31 décembre 2020 et 2019. L'analyse qui suit présente un sommaire de la qualité du crédit du portefeuille de titres de créance du Régime aux 31 décembre 2020 et 2019. Les notations sont attribuées par Standard & Poor's, Moody's ou DBRS Morningstar. Lorsqu'un titre a reçu plusieurs notes, la note la plus basse est retenue.

Notation	Pourcentage des titres de créance (%)	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
« AAA »	8,8 %	27,1 %
« AA »	30,6 %	28,1 %
« A »	45,3 %	32,4 %
« BBB »	15,3 %	12,4 %
Total	100,0 %	100,0 %

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les soldes des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales présentent un risque pour le Régime, car les souscripteurs peuvent résilier leurs contrats en tout temps, entraînant le versement immédiat de l'intégralité des soldes des comptes aux souscripteurs et au gouvernement. Le Régime est également exposé aux échéances de contrats, à ses obligations relatives aux paiements de bourses d'études et au revenu accumulé. Par conséquent, le Régime investit la majeure partie de son actif dans des placements qui se négocient sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Le Régime veille à conserver suffisamment de trésorerie pour maintenir un niveau adéquat de liquidité.

Profil d'échéance

Les PAE (revenu accumulé et cotisations gouvernementales) sont payés après que la documentation requise a été remise à La Première financière du savoir. Le capital du souscripteur est payé à l'échéance du contrat pertinent. Voir le tableau des versements de PAE pour en savoir plus sur les échéances en ce qui concerne le capital et le revenu accumulé.

En cas d'annulation d'un contrat par un souscripteur, son capital et les cotisations gouvernementales correspondantes sont exigibles sur demande. Le revenu tiré du capital des souscripteurs et des subventions gouvernementales remboursées doit être versé immédiatement, soit au souscripteur, soit à un établissement d'enseignement admissible, selon le cas, et est comptabilisé en tant que dettes d'exploitation et autres passifs à l'état de la situation financière.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Tous les autres passifs du Régime sont exigibles dans un délai de trois mois.

Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Régime, en pourcentage des placements, aux 31 décembre 2020 et 2019.

Concentration	Pourcentage des placements (%)	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Titres à revenu fixe		
Titres fédéraux	5,3 %	18,8 %
Titres provinciaux	26,5 %	23,3 %
Titres de sociétés	28,1 %	27,2 %
Placements à court terme	0,6 %	0,7 %
Total des titres à revenu fixe	60,5 %	70,0 %
Actions		
Services de communication	0,5 %	0,5 %
Consommation discrétionnaire	1,0 %	0,3 %
Bien de consommation de base	0,9 %	0,9 %
Énergie	1,1 %	1,4 %
Finance	2,9 %	2,7 %
Soins de santé	0,3 %	0,0 %
Industrie	1,2 %	0,8 %
Technologies de l'information	0,9 %	0,6 %
Matériaux	1,2 %	1,0 %
Immobilier	0,1 %	0,1 %
Services aux collectivités	0,4 %	0,4 %
FNB d'actions américaines	29,0 %	21,3 %
Total des actions	39,5 %	30,0 %
Total	100,0 %	100,0 %

Risque de marché

Les placements du Régime sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient par suite de la fluctuation des cours du marché. Suit une analyse de sensibilité qui montre l'effet qu'auraient eu, sur l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires, des changements raisonnablement possibles de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture, le cas échéant. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents de ceux de cette analyse, et l'écart pourrait être significatif.

a) Risque de change

Le Régime investit dans des fonds négociés en bourse (FNB) libellés en dollars canadiens. Les placements sous-jacents de ces FNB sont exposés au dollar américain. Le FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens a procédé à une couverture du change en dollars canadiens, son exposition au risque de change est donc faible ou nulle. Le Régime est exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs du FINB BMO S&P 500, qui ne sont pas couverts en dollars canadiens, fluctue en raison des variations des taux de change.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Au 31 décembre 2020, si le taux de change avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 1,2 M\$ (0,6 M\$ au 31 décembre 2019).

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Régime détient des titres assortis de taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2020, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 25 points de base, en supposant un mouvement parallèle de la courbe des taux, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net du Régime aurait diminué ou augmenté d'environ 3,2 M\$ (environ 0,9 % du total du portefeuille) (2,4 M\$ au 31 décembre 2019, environ 1,0 % du total du portefeuille). Cette analyse a uniquement été appliquée aux titres à revenu fixe détenus par le Régime. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'une diversification des placements effectués par les gestionnaires de portefeuille du Régime et fait l'objet d'une surveillance de la part du comité d'investissement.

Les tableaux qui suivent résument l'exposition du Régime au risque de taux d'intérêt aux 31 décembre 2020 et 2019, selon le terme à courir jusqu'à l'échéance.

31 décembre 2020	Moins d'un an	Un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Placements à court terme				
Bons du Trésor	1 964 960 \$	– \$	– \$	1 964 960 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	2 481 022	3 938 958	11 560 949	17 980 929
Titres provinciaux	–	21 126 324	69 073 347	90 199 671
Titres de sociétés	3 127 066	42 268 993	50 455 561	95 851 620
Total	7 573 048 \$	67 334 275 \$	131 089 857 \$	205 997 180 \$
Pourcentage du total	3,7 %	32,7 %	63,6 %	100,0 %

31 décembre 2019	Moins d'un an	Un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Placements à court terme –				
Bons du Trésor	1 717 485 \$	– \$	– \$	1 717 485 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	13 995 662	29 060 582	43 056 244
Titres provinciaux	–	5 721 646	47 721 708	53 443 354
Titres de sociétés	–	25 666 956	36 549 853	62 216 809
Total	1 717 485 \$	45 384 264 \$	113 332 143 \$	160 433 892 \$
Pourcentage du total	1,1 %	28,3 %	70,6 %	100,0 %

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

c) Autre risque de prix

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui sont négociés sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Régime sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes entourant leurs cours futurs. Les cours de ces instruments varient principalement selon les fluctuations des taux d'intérêt, le risque de crédit, le taux de chômage en Amérique du Nord, les conditions économiques générales, le prix des produits de base et les bénéfices des sociétés. Le risque maximum associé aux instruments financiers détenus par le Régime correspond à leur juste valeur. Le gestionnaire de portefeuille gère ce risque en choisissant les titres selon les paramètres de la stratégie de placement. Au 31 décembre 2020, si les placements dans des actions et des FNB avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires aurait augmenté ou diminué d'environ 6,8 M\$ (3,4 M\$ au 31 décembre 2019).

Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est représenté par l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Le capital du Régime peut varier d'un jour à l'autre puisque le Régime est continuellement assujéti à des cotisations et à des résiliations. Le Régime n'est assujéti à aucune règle en matière de capital qui lui est imposée de l'extérieur. Dans sa gestion du risque lié au capital, le Régime vise à sauvegarder les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues et à générer des revenus sur ces montants afin de verser des PAE aux bénéficiaires admissibles. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs, les subventions gouvernementales reçues et les revenus réalisés dans des placements appropriés tout en maintenant une liquidité suffisante pour acquitter les paiements à l'échéance, les PAE, les résiliations et les dépenses conformément à ses objectifs de placement et à ses politiques de gestion du risque décrits plus haut. La politique du Régime en matière de gestion de capital consiste :

- à surveiller le niveau quotidien des cotisations et des résiliations de contrats des souscripteurs par rapport aux actifs liquides et à ajuster en conséquence la trésorerie investie;
- à suivre le niveau des paiements à l'échéance et des PAE à venir selon les échéances, les demandes d'étudiants reçues et l'historique des taux d'admissibilité au paiement des bénéficiaires, puis à ajuster en conséquence le portefeuille de placements;
- à investir dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus.

La stratégie générale de gestion du risque lié au capital n'a fait l'objet d'aucun changement au cours de l'exercice.

Évaluation de la juste valeur

Le Régime classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas, les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	– \$	1 964 960 \$	– \$	1 964 960 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	17 980 929	–	17 980 929
Titres provinciaux	–	90 199 671	–	90 199 671
Titres de sociétés	–	95 851 620	–	95 851 620
Actions et FNB	135 147 960	–	–	135 147 960
Placements à la juste valeur	135 147 960 \$	205 997 180 \$	– \$	341 145 140 \$

Au 31 décembre 2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	– \$	1 717 485 \$	– \$	1 717 485 \$
Titres garantis par un gouvernement				
Titres fédéraux	–	43 056 244	–	43 056 244
Titres provinciaux	–	53 443 354	–	53 443 354
Titres de sociétés	–	62 216 809	–	62 216 809
Actions et FNB	68 652 865	–	–	68 652 865
Placements à la juste valeur	68 652 865 \$	160 433 892 \$	– \$	229 086 757 \$

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur. Les tableaux qui suivent illustrent le classement des actifs et des passifs du Régime évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2020 et 2019.

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable des montants à recevoir sur la vente des placements, des subventions gouvernementales à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des autres montants à recevoir, des montants à payer pour l'achat de placements, des dettes d'exploitation et autres passifs, du capital à payer aux souscripteurs et de l'obligation du Régime au titre de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, ou entre les titres de niveau 3 détenus aux 31 décembre 2020 et 2019.

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Placements dans des entités structurées non consolidées

Fonds sous-jacent au 31 décembre 2020	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation du Fonds dans l'actif du fonds sous-jacent	Juste valeur du placement du Régime dans le fonds sous-jacent
FINB BMO S&P 500	Canada	0,26 %	24 229 587
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Canada	3,35 %	74 843 979

Fonds sous-jacent au 31 décembre 2019	Pays d'établissement et principal lieu des activités	% de la participation du Fonds dans l'actif du fonds sous-jacent	Juste valeur du placement du Régime dans le fonds sous-jacent
FINB BMO S&P 500	Canada	0,17 %	12 073 406
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens	Canada	2,06 %	36 832 794

6 Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires se présente comme suit :

	Au	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Cotisations des souscripteurs, moins les remboursements	197 619 105 \$	142 161 254 \$
Subventions gouvernementales	110 705 250	79 871 536
Revenu accumulé		
Compte de paiement d'aide aux études	31 783 643	11 515 526
Revenu tiré des subventions gouvernementales	16 116 381	7 033 850
Solde à la clôture de l'exercice	356 224 379 \$	240 582 166 \$

RÉGIME PREMFLEX

Notes annexes

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Le tableau suivant présente l'évolution des cotisations des souscripteurs au Régime.

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Dépôts des souscripteurs	93 525 705 \$	69 737 632 \$
Frais d'inscription déduits	(29 427 459)	(21 102 622)
Frais de traitement spéciaux	(59 723)	(24 647)
Remboursement de cotisations	(8 580 672)	(6 593 464)
Augmentation nette des cotisations des souscripteurs	55 457 851 \$	42 016 899 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	142 161 254	100 144 355
Solde à la clôture de l'exercice	197 619 105 \$	142 161 254 \$

7 Opérations avec des parties liées

La Fondation est le commanditaire du Régime. Sa filiale en propriété exclusive, La Première financière du savoir, s'occupe de l'administration générale du Régime au nom de la Fondation. Elle gère notamment des services de traitement et de centres d'appels relativement aux nouveaux contrats, aux paiements, aux subventions gouvernementales, aux modifications aux régimes, aux résiliations, aux échéances et aux PAE et des fonctions administratives, comme la comptabilité, la préparation des informations financières, la conformité, les affaires juridiques et les ressources humaines. Aux termes d'un contrat de gestion daté du 1^{er} mai 2013, La Première financière du savoir a, en contrepartie de ses services de gestion (honoraires d'audit, frais de dépôt, de gestion de portefeuille et de garde inclus), le droit de recevoir du Régime des frais de gestion annuels pouvant atteindre 1,5 % de la totalité des sommes en dépôt liées au Régime. Des frais de gestion réels de 1,30 % ont été facturés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (1,30 % pour la période close le 31 décembre 2019).

Les dettes d'exploitation et autres passifs comprennent 4 056 654 \$ (2 858 394 \$ au 31 décembre 2019) payables à La Première financière du savoir relativement aux frais de gestion, comprenant la TVH, aux frais de souscription perçus par le Régime au nom de La Première financière du savoir et aux paiements d'aide aux études et du capital payés par La Première financière du savoir au nom du Régime.

Le Régime verse également une rémunération aux membres du comité d'examen indépendant. Cette rémunération est présentée au poste « Frais du comité d'examen indépendant » de l'état du résultat global.

8 Échéance

Sous réserve de résiliation anticipée, le capital du Régime vient à échéance et est remboursable aux souscripteurs, ou à leurs personnes désignées, le 31 juillet de l'année au cours de laquelle l'étudiant devrait normalement entreprendre sa première année d'études postsecondaires.

RÉGIME PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2020

(tous les montants sont en dollars canadiens)

Composition	Concentration	Page
Obligations		
Titres fédéraux	5,30 %	18
Titres provinciaux	26,50 %	18
Titres de sociétés	28,10 %	18
Placements à court terme	0,60 %	19
Actions		
Services de communication	0,50 %	19
Consommation discrétionnaire	1,00 %	20
Biens de consommation de base	0,90 %	20
Énergie	1,10 %	20
Finance	2,90 %	20
Soins de santé	0,30 %	20
Industrie	1,20 %	20
Technologies de l'information	0,90 %	20
Matériaux	1,20 %	21
Immobilier	0,10 %	21
Services aux collectivités	0,40 %	21
Actions américaines	29,00 %	21

RÉGIME PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2020

(tous les montants sont en dollars canadiens)

OBLIGATIONS

	Coupon (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
TITRES FÉDÉRAUX (5,3 %)					
GOUVERNEMENT DU CANADA	5,75 %	1 ^{er} juin 2033	3 000 000	4 753 969	4 743 042
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,40 %	15 déc. 2022	3 365 000	3 500 152	3 505 351
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	1,50 %	15 déc. 2021	2 450 000	2 436 134	2 481 022
GOUVERNEMENT DU CANADA	1,25 %	1 ^{er} juin 2030	2 000 000	2 089 449	2 104 701
GOUVERNEMENT DU CANADA	4,00 %	1 ^{er} juin 2041	1 330 000	2 036 500	2 050 086
GOUVERNEMENT DU CANADA	2,00 %	1 ^{er} déc. 2051	1 385 000	1 662 751	1 666 046
GOUVERNEMENT DU CANADA	2,00 %	1 ^{er} juin 2028	900 000	991 307	997 074
FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION	2,90 %	15 juin 2024	400 000	407 745	433 607
				17 878 007 \$	17 980 929 \$
TITRES PROVINCIAUX (26,5 %)					
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2 juin 2027	7 555 000	7 737 529	8 340 626
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,95 %	18 déc. 2028	6 685 000	7 218 090	7 655 870
PROVINCE D'ALBERTA	2,20 %	1 ^{er} juin 2026	7 070 000	7 043 698	7 582 467
PROVINCE D'ONTARIO	6,50 %	8 mars 2029	4 995 000	6 701 964	7 056 187
PROVINCE D'ONTARIO	2,60 %	2 juin 2025	5 875 000	5 885 032	6 368 320
PROVINCE D'ONTARIO	5,85 %	8 mars 2033	4 275 000	5 988 533	6 327 644
PROVINCE D'ONTARIO	3,50 %	2 juin 2024	4 660 000	4 897 786	5 129 351
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,85 %	18 juin 2025	4 655 000	4 771 824	5 112 059
PROVINCE D'ONTARIO	4,65 %	2 juin 2041	2 985 000	3 968 810	4 357 504
PROVINCE D'ONTARIO	2,40 %	2 juin 2026	3 660 000	3 647 277	3 967 630
PROVINCE DE QUÉBEC	2,75 %	1 ^{er} sept. 2028	3 500 000	3 858 809	3 946 722
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	2,55 %	2 juin 2026	3 405 000	3 430 584	3 713 113
PROVINCE D'ALBERTA	3,10 %	1 ^{er} juin 2050	3 065 000	3 154 222	3 630 915
PROVINCE DE QUÉBEC	2,75 %	1 ^{er} sept. 2027	2 980 000	3 132 486	3 334 893
PROVINCE D'ONTARIO	2,05 %	2 juin 2030	2 955 000	3 032 645	3 153 481
PROVINCE D'ALBERTA	2,35 %	1 ^{er} juin 2025	2 695 000	2 700 208	2 891 622
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	5,70 %	18 juin 2029	1 605 000	2 009 144	2 195 671
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	4,30 %	18 juin 2042	1 420 000	1 992 317	2 017 911
PROVINCE DE LA SASKATCHEWAN	3,20 %	3 juin 2024	1 490 000	1 533 990	1 624 972
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,20 %	18 juin 2030	1 000 000	1 091 958	1 087 263
PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	2,80 %	18 juin 2048	600 000	677 169	705 450
				84 474 075 \$	90 199 671 \$
TITRES DE SOCIÉTÉS (28,1 %)					
BANQUE DE MONTRÉAL	3,19 %	1 ^{er} mars 2028	10 375 000	10 682 012	11 814 835

RÉGIME PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2020

(tous les montants sont en dollars canadiens)

GREAT-WEST LIFE CO INC.	2,38 %	14 mai 2030	4 600 000	4 600 000	4 880 056
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	3,10 %	2 févr. 2028	4 265 000	4 505 869	4 825 411
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,33 %	5 déc. 2023	4 585 000	4 601 791	4 815 145
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,35 %	2 juill. 2024	4 515 000	4 510 430	4 755 349
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,94 %	1 ^{er} mai 2025	4 280 000	4 280 000	4 462 401
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3,30 %	26 mai 2025	3 880 000	3 966 423	4 301 768
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	3,06 %	26 janv. 2032	3 680 000	3 735 092	4 020 936
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	3,11 %	22 avr. 2030	3 670 000	3 676 252	3 964 583
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,35 %	28 août 2024	3 570 000	3 568 125	3 760 231
BELL CANADA	3,80 %	21 août 2028	3 200 000	3 206 524	3 681 150
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	1,91 %	18 juill. 2023	3 460 000	3 423 077	3 579 412
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,84 %	3 juill. 2029	3 095 000	3 096 301	3 278 645
TRANSCANADA PIPELINES LTD	3,80 %	5 avr. 2027	2 800 000	2 912 918	3 156 306
BANQUE ROYALE DU CANADA	1,97 %	2 mars 2022	2 980 000	3 002 367	3 035 570
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2,11 %	18 mars 2022	2 565 000	2 586 286	2 618 955
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	1,90 %	2 déc. 2021	2 485 000	2 503 293	2 520 991
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	3,01 %	30 mai 2023	2 245 000	2 245 000	2 378 043
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,00 %	17 avr. 2025	2 160 000	2 158 667	2 253 910
ENBRIDGE INC.	3,20 %	8 juin 2027	2 000 000	2 045 096	2 185 150
FAIRFAX FINANCIAL HOLDINGS LTD	4,23 %	14 juin 2029	1 980 000	1 979 156	2 152 834
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,62 %	2 déc. 2026	1 860 000	1 868 826	2 035 443
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE	2,85 %	7 juin 2027	1 525 000	1 528 149	1 655 827
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	3,29 %	15 janv. 2024	1 525 000	1 538 699	1 639 974
BANQUE ROYALE DU CANADA	2,00 %	21 mars 2022	1 480 000	1 476 833	1 509 302
BANQUE DE MONTRÉAL	2,89 %	20 juin 2023	1 230 000	1 232 576	1 300 798
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2,95 %	19 juin 2029	990 000	995 821	1 051 835
BANQUE HSBC CANADA	2,17 %	29 juin 2022	1 000 000	1 000 000	1 024 500
BANQUE DE MONTRÉAL	2,70 %	9 déc. 2026	870 000	880 509	956 598
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE	2,98 %	17 avr. 2023	790 000	789 902	833 635
SUNCOR ÉNERGIE INC.	5,00 %	9 avr. 2030	650 000	648 185	795 952
PEMBINA PIPELINE CORPORATION	4,89 %	29 mars 2021	600 000	602 890	606 075
				89 847 069 \$	95 851 620 \$
PLACEMENTS À COURT TERME (0,6 %)					
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	21 janv. 2021	1 050 000	1 049 962	1 049 973

RÉGIME PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2020

(tous les montants sont en dollars canadiens)

BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	7 janv. 2021	645 000	644 989	644 999
BON DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT DU CANADA	0,00 %	4 févr. 2021	270 000	269 978	269 988
				1 964 929	1 964 960
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE				194 164 080 \$	205 997 180 \$
ACTIONS			Nbre d'actions	Coût (\$)	Juste valeur (\$)
SERVICES DE COMMUNICATION (0,5 %)					
ROGERS COMMUNICATION INC.			16 375	973 873	970 383
TELUS CORPORATION			29 900	707 707	753 779
				1 681 580 \$	1 724 162 \$
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (1,0 %)					
MAGNA INTERNATIONAL INC.			18 050	951 111	1 626 486
LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.			29 950	916 292	1 065 921
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC.			9 400	736 090	731 602
				2 603 493 \$	3 424 009 \$
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (0,9 %)					
ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.			28 400	1 026 346	1 231 992
SAPUTO INC.			26 375	954 953	939 741
GEORGE WESTON LIMITÉE			6 650	677 654	632 282
LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.			10 475	290 212	295 605
				2 949 165 \$	3 099 620 \$
ÉNERGIE (1,1 %)					
SUNCOR ÉNERGIE INC.			68 350	1 472 746	1 459 273
CORPORATION TC ÉNERGIE			26 800	1 555 339	1 386 900
CORPORATION CAMECO			43 950	574 721	749 348
				3 602 806 \$	3 595 521 \$
FINANCE (2,9 %)					
BANQUE ROYALE DU CANADA			22 075	2 100 552	2 308 824
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT INC.			36 137	1 477 428	1 901 529
BANQUE DE MONTRÉAL			15 925	1 435 202	1 541 222
LA BANQUE TORONTO-DOMINION			19 075	1 226 499	1 371 874
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE			9 800	1 036 103	1 065 456
INTACT CORPORATION FINANCIÈRE			4 625	539 109	697 080
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE			27 850	589 577	630 803
FINANCIÈRE SUN LIFE INC.			7 675	384 057	434 405
				8 788 527 \$	9 951 193 \$

RÉGIME PREMFLEX

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2020

(tous les montants sont en dollars canadiens)

SOINS DE SANTÉ (0,3 %)

BAUSCH HEALTH COMPANIES INC.	44 300	1 026 087	1 169 963
		1 026 087 \$	1 169 963 \$

INDUSTRIE (1,2 %)

CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE	2 700	828 025	1 192 131
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	8 175	941 989	1 144 010
FINNING INTERNATIONAL INC.	31 700	718 155	856 851
BOYD GROUP SERVICES INC	2 000	356 175	439 120
STANTEC INC.	7 700	279 818	317 856
		3 124 162 \$	3 949 968 \$

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,9 %)

CGI INC.	11 704	961 026	1 181 987
OPEN TEXT CORPORATION	17 750	859 731	1 026 660
SHOPIFY INC.	675	569 284	970 191
		2 390 041 \$	3 178 838 \$

MATÉRIAUX (1,2 %)

MINES AGNICO EAGLE LTÉE	16 300	1 152 443	1 460 317
WHEATON PRECIOUS METALS CORP.	19 650	952 412	1 044 594
CCL INDUSTRIES INC.	16 975	752 412	980 985
WEST FRASER TIMBER CO LTD	8 825	501 255	721 709
		3 358 522 \$	4 207 605 \$

IMMOBILIER (0,1 %)

FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS CANADIENS	8 300	378 476	414 917
		378 476 \$	4 14 917 \$

SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (0,4 %)

FORTIS INC.	18 625	966 959	968 500
BROOKFIELD INFRASTRUCTURE PARTNERS LP	6 194	325 436	390 098
		1 292 395 \$	1 358 598 \$

ACTIONS AMÉRICAINES (29,0 %)

FINB BMO S&P 500 COUVERT EN DOLLARS CANADIENS	1 385 743	59 362 180	74 843 979
FINB BMO S&P 500	462 044	19 612 393	24 229 587
		78 974 573	99 073 566
Total des actions		110 169 827 \$	135 147 960 \$
Total des placements		304 333 907 \$	341 145 140 \$